

Agde | Adissan | Aumes | Bessan | Castelnau-de-Guers | Caux | Cazouls-d'Hérault | Florensac | Lézignan-la-Cèbe
Montagnac | Nézignan-l'Évêque | Nizas | Pézenas | Pinet | Pomérols | Portiragnes | Saint-Pons-de-Mauchiens
Saint-Thibéry | Tourbes | Vias

France Rénov' : le guichet unique pour réussir vos travaux d'habitat

Propriétaires occupants ou bailleurs, des aides existent pour vos travaux de rénovation. Avec le dispositif France Rénov' et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agglomération Hérault Méditerranée met à votre disposition un accompagnement gratuit, neutre et personnalisé pour vous aider à concrétiser votre projet en toute sérénité.

- **Un accompagnement sur mesure**

Pour bénéficier d'un accompagnement fiable, les propriétaires* sont invités à contacter directement le guichet France Rénov', porte d'entrée unique pour engager des travaux de rénovation.

Ils seront mis en relation avec un conseiller France Rénov', qui en cas d'éligibilité, les dirigera vers Urbanis. Ce prestataire de l'agglomération répondra à toutes leurs questions et les accompagnera à chaque étape de leur projet : définition du programme des travaux, vérification de votre éligibilité aux aides (MaPrim'Rénov', MaPrimeAdapt', MaPrime Logement Décent...), mobilisation des financements possibles, suivi administratif et technique, suivi des travaux et versement des aides.

() sous conditions (statut de propriété, ressources, type de travaux envisagés...)*

- **Pourquoi rénover votre logement ?**

L'objectif est d'améliorer votre confort thermique, de réduire vos factures d'énergie (isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...), et de valoriser votre bien immobilier. Les propriétaires bailleurs répondent aussi aux nouvelles exigences et obligations réglementaires tout en bénéficiant d'avantages fiscaux (sous condition de conventionnement).

Le dispositif s'adresse également aux propriétaires occupants en perte d'autonomie ou en situation de handicap qui souhaitent continuer à vivre chez eux dans de bonnes conditions de sécurité et de confort en adaptant leur logement.

- **Des aides financières importantes**

Le montant des aides dépend de la situation géographique de votre logement sur votre commune (périmètre centres anciens), de vos ressources et de votre projet. À titre indicatif, une rénovation globale peut ouvrir droit à des aides pouvant atteindre jusqu'à 80% du montant total des travaux.

- **Gare au démarchage abusif...et aux arnaques !**

Face à la recrudescence des démarchages abusifs, l'Agglo rappelle que ni le service habitat ni les équipes de France Rénov' ne sollicitent les particuliers par téléphone, e-mail ou porte-à-porte. Le service public ne démarché pas : il est à votre écoute et ses services sont gratuits.

- **A retenir : un parcours simple en 5 étapes**

1. Je contacte France Rénov' au 04 67 21 31 30
2. Un conseiller m'oriente vers l'accompagnement adapté
3. Je fais réaliser des devis et dépose mes demandes d'aides
4. Je réalise mes travaux après accord
5. Je transmets mes factures pour obtenir le versement des aides

- **Infos pratiques**

Le guichet unique FranceRénov' est situé à la mission cœur de ville à Agde. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, des permanences sont organisées dans les communes.

France Rénov' : france-renov.gouv.fr – 04 67 21 31 30

**Mission Cœur de Ville – Maison de l'Habitat
32 rue Jean Roger, 34300 Agde
maisonhabitat@agglohm.net – 04 67 21 31 30**

- **Permanences dans les communes** : merci de consulter le tableau en pièce jointe
- **Découvrez notre vidéo explicative en cliquant sur :**
<https://www.facebook.com/reel/626784709991001>